Nations Unies FCCC/SB/2026/4

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
1er octobre 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
Soixante-cinquième session
Antalya, 9-14 novembre 2026
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives à l'adaptation
Rapport du Comité de l'adaptation

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Soixante-cinquième session
Antalya, 9-14 novembre 2026
Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives à l'adaptation
Rapport du Comité de l'adaptation

Rapport du Comité de l'adaptation*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de l'adaptation entre octobre 2025 et septembre 2026. Il porte sur les principales réalisations accomplies au cours de la période considérée et contient des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, notamment concernant les réunions tenues et les changements intervenus dans la composition du Comité et parmi ses Coprésident(e)s. Le rapport contient en outre un aperçu des progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2025-2027 et des recommandations pour examen par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

Merci de recycler

Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
GCE	Groupe consultatif d'experts
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la COP a décidé que le Comité de l'adaptation fonctionnerait sous son autorité et sa direction, qu'il lui rendrait compte et qu'elle devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes. Elle a demandé au Comité de lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour examen par ses soins[1]. À sa première session, la CMA a décidé que le Comité concourrait à l'application de l'Accord de Paris[2].

B. Objet du rapport

2. Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité entre octobre 2025 et septembre 2026, notamment de l'avancement de l'exécution de son plan de travail modulable pour 2025-2027[3], et contient des recommandations pour examen par la COP, à sa trente et unième session, et la CMA, à sa huitième session, selon qu'il conviendra. Sa structure suit celle du plan de travail modulable du Comité pour 2025-2027.

C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

3. Les organes subsidiaires sont invités à examiner les informations figurant dans le présent rapport et à recommander des projets de conclusions ou de décisions fondés sur les travaux du Comité, pour examen et adoption par l'organe ou les organes compétent(s).

II. Faits marquants

4. Le Comité a favorisé la mise en œuvre, de manière cohérente, d'une action renforcée pour l'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, notamment en menant les activités suivantes :

a) Publication du premier rapport de synthèse sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties, établi à partir des informations disponibles sur le portail interactif du Comité consacré à l'état d'avancement des mesures d'adaptation (voir le paragraphe 46 ci-après) ;

b) Achèvement de la première phase de la mise à jour de la ressource en ligne du Comité sur l'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA et début de la phase suivante (voir les paragraphes 23 à 25 ci-après) ;

c) Poursuite des travaux relatifs au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage dans le contexte de l'adaptation, notamment recueil des observations des praticiens nationaux et d'autres parties prenantes afin qu'elles servent de base à la mise à jour de la boîte à outils pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans le cadre des processus des PNA (voir le paragraphe 30 ci-après) ;

d) Poursuite des travaux relatifs à l'évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et des risques, notamment compilation et analyse d'études de cas provenant de différentes régions et de différents contextes d'adaptation (voir les paragraphes 16 et 17 ci-après) ;

[1] Décision 2/CP.17, par. 95 et 96.
[2] Décision 11/CMA.1, par. 1.
[3] Figurant dans le document FCCC/SB/2024/4, annexe.

e) Poursuite des travaux relatifs à l'évaluation des capacités d'adaptation, notamment compilation d'informations sur les méthodes existantes et leur application (voir les paragraphes 20 à 22 ci-après) ;

f) Poursuite des travaux visant à fournir des orientations techniques et des supports de formation afin d'aider les Parties à mettre en œuvre le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, ainsi qu'à améliorer la facilité d'utilisation des ressources existantes et l'accès à celles-ci (voir les paragraphes 37 à 40 ci-après) ;

g) Renforcement du dialogue avec les organes constitués au titre de la Convention, notamment amélioration de la coordination entre les sessions et recensement des possibilités de réalisations communes, en mettant l'accent sur la collaboration avec le GCE, le LEG et le CPF en matière de financement de l'adaptation et d'exécution des PNA, entre autres domaines de travail (voir les paragraphes 71 et 72 ci-après) ;

h) Organisation du Forum sur l'adaptation de 2026 et d'autres manifestations et séances de formation, et participation à des manifestations pertinentes organisées par d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, afin de dialoguer avec les Parties, les organes constitués, les experts et les autres parties prenantes (voir les paragraphes 6 et 7 ci-après).

III. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunions et manifestations

5. Le Comité a tenu sa vingt-neuvième réunion à Bonn du 14 au 17 avril 2026 et sa trentième réunion à Bakou, en Azerbaïdjan, du 14 au 17 septembre 2026. Ces réunions ont été organisées en présentiel, avec possibilité de participation en ligne. Elles étaient ouvertes aux observateurs et ont été diffusées en direct sur YouTube[4].

6. Le Comité a organisé l'édition 2026 du Forum de l'adaptation les 9 et 10 septembre 2026 à Bakou, dans le cadre de la quatrième Semaine du climat de 2026 (voir le paragraphe 74 ci-après)[5].

7. Le Comité a en outre organisé ou coorganisé les manifestations et séances de formation suivantes afin de dialoguer avec les Parties, les organes constitués, les experts et les autres parties prenantes :

a) Un dialogue thématique virtuel sur les possibilités d'obtenir des fonds destinés à l'adaptation auprès des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du Fonds pour l'adaptation (voir le paragraphe 26 ci-après) ;

b) Un dialogue sur les travaux des organes constitués relatifs à l'adaptation et aux pertes et préjudices, qui s'est tenu dans le cadre des soixante-quatrièmes sessions des organes subsidiaires[6] ;

c) Une séance consacrée à la manière dont les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage orientent les politiques, les investissements et la gestion adaptative en faveur de la résilience face aux changements climatiques (voir le paragraphe 32 ci-après), organisée pendant la troisième Semaine du climat de 2026 ;

[4] Tous les documents, présentations et résumés des conclusions pour chaque point de l'ordre du jour sont disponibles aux adresses https://unfccc.int/event/AC-29 (pour la vingt-neuvième réunion) et https://unfccc.int/event/AC-30 (pour la trentième).

[5] Voir https://unfccc.int/event/2026-ac-adapt-forum.

[6] Voir https://unfccc.int/event/unfccc-dialogue-on-the-work-of-constituted-bodies-relating-to-adaptation-and-loss-and-damage.

d) Deux manifestations, l'une consacrée au développement des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (voir le paragraphe 30 ci-après) et l'autre à la résolution des difficultés liées à la communication d'informations sur l'adaptation dans le cadre du processus des PNA, organisées en marge de l'Expo NPA 2026[7] ;

e) Une manifestation parallèle sur le renforcement de la cohérence et des synergies dans la mise à profit des connaissances traditionnelles, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux aux fins de l'adaptation, qui s'est tenue en marge de la trentième session de la COP[8].

8. Des représentants du Comité ont participé à plusieurs manifestations et activités organisées par d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris dans le cadre de la trentième session de la COP, des soixante-quatrièmes sessions des organes subsidiaires, des troisième et quatrième Semaines du climat de 2026 et de l'Expo PNA 2026. Des représentants du Comité ont notamment participé au premier atelier sur l'objectif mondial en matière d'adaptation dans le cadre de la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation, qui s'est tenu dans le cadre des soixante-quatrièmes sessions des organes subsidiaires. Cette participation a permis au Comité d'échanger des informations et des données d'expérience avec d'autres organes constitués et d'autres entités, de renforcer la cohérence entre les différents processus liés à l'adaptation et de diffuser les résultats pertinents de ses travaux.

B. Coprésidence et composition du Comité[9]

9. Abdulaziz Albutti (Arabie saoudite) et Marianna Ronchini (Italie) ont été élus Coprésidents à la vingt-neuvième réunion du Comité[10].

10. En ce qui concerne la composition du Comité, Angela Rivera (Colombie), Christiana Photiadou (Grèce), Eddy Frank Vásquez (République dominicaine), Lina Yassin (Soudan), Liu Shuo (Chine) et Marianna Ronchini ont été élus en tant que nouveaux membres et Mirande Goubran (Égypte) a remplacé Tamer Mostafa (Égypte) pour le reste de son mandat. Les mandats de Vladimir Kattsov (Fédération de Russie), d'Iryna Trofimova (Ukraine) et de Robert Eric A Boje (Philippines) ont pris fin avant la première réunion du Comité respectivement 2020, 2023 et 2025. La désignation de candidats à ces postes est en attente et ces membres exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus[11].

11. Lorsqu'il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, le Comité a rappelé le paragraphe 101 de la décision 2/CP.17, dans lequel il est précisé que les membres siègent à titre personnel.

C. Participation des observateurs

12. Le Comité encourage la participation active d'observateurs à ses réunions et manifestations. Les observateurs apportent une expérience et des compétences qui éclairent les débats, et leur participation est essentielle à l'avancement des travaux du Comité et à la réalisation de ses objectifs, à savoir créer des synergies et maintenir la cohérence des mesures d'adaptation prises par différents groupes de parties prenantes, à tous les niveaux. Même si les réunions en présentiel sont généralement plus propices à la collaboration avec les observateurs, la possibilité d'y participer en ligne permet à un plus grand nombre d'observateurs d'y assister étant donné qu'ils ne sont pas soumis à des restrictions de voyage ou à la limitation du nombre de places ; les observateurs qui ne peuvent pas assister aux réunions ou aux manifestations en personne sont donc encouragés à participer aux débats en ligne.

[7] Voir https://expo.napcentral.org/2026/event/2-8-2-addressing-adaptation-reporting-challenges-through-the-nap-process-ac-groups-red-and-yellow.

[8] Voir https://unfccc.int/event/cop-30-side-event-advancing-coherence-and-synergy-in-leveraging-traditional-indigenous-and-local.

[9] Voir la liste des membres du Comité à l'adresse https://unfccc.int/Adaptation-Committee#Organization-and-Membership.

[10] Conformément à la décision 2/CP.17, par. 108, et à la décision 16/CP.19, par. 6 et 7.

[11] Conformément à la décision 2/CP.17, par. 106 c).

IV. Avancement de l'exécution du plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2025-2027

13. Le Comité a été créé pour : promouvoir la mise en œuvre, de manière cohérente, d'une action renforcée pour l'adaptation, notamment en fournissant un appui technique et des conseils ; échanger des informations, des connaissances, des données d'expérience et de bonnes pratiques et renforcer ces échanges ; favoriser les synergies et renforcer les relations avec les organisations et les réseaux concernés ; et fournir des informations et des recommandations aux Parties[12]. Le Comité collabore avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des travaux liés à l'adaptation. Il s'acquitte de son mandat dans le cadre d'un plan de travail triennal modulable qui s'articule autour de différents axes et domaines thématiques détaillés dans la présente section.

14. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a adopté son plan de travail pour 2025-2027, étant entendu que celui-ci devait être suffisamment flexible pour que les résultats pertinents des futures sessions de la COP et de la CMA et les avancées de ses travaux puissent y être incorporés. Lors de cette réunion, au cours de l'examen de son plan de travail, le Comité a rappelé que les Parties lui fournissaient des orientations dans le cadre du processus de la Convention, tandis que les observateurs pouvaient apporter une contribution pendant les réunions ordinaires ou en s'adressant directement au secrétariat, à tout moment, par courrier électronique.

A. Fourniture d'un appui technique et de conseils en matière d'adaptation

1. Évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et des risques

15. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a convenu de mieux faire comprendre l'application des évaluations de l'impact, de la vulnérabilité et des risques dans différents pays et contextes d'adaptation, notamment en recueillant et en analysant des études de cas, et a prié le secrétariat d'établir une note générale à ce sujet.

16. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a examiné la note générale élaborée par le secrétariat[13]. Celui-ci y soulignait les différences concernant la portée des évaluations et les approches et méthodes adoptées pour les réaliser, ainsi que les difficultés liées à l'utilisation de ces évaluations pour orienter la planification, la mise en œuvre et la prise de décisions en matière d'adaptation, notamment en raison de contraintes liées à la disponibilité, à l'accessibilité et à la qualité des données pertinentes. Lors de l'examen de cette note, le Comité a insisté sur l'importance d'intégrer des analyses prospectives dans les évaluations de l'impact, de la vulnérabilité et des risques et de s'appuyer sur un large éventail de sources d'informations et de connaissances. Il a demandé au secrétariat d'élargir la collecte d'études de cas provenant de différentes régions afin qu'il puisse l'examiner à sa trentième réunion, l'objectif étant de composer à terme une vue d'ensemble mondiale des approches adoptées et des enseignements tirés concernant la réalisation d'évaluations de l'impact, de la vulnérabilité et des risques.

17. À sa trentième réunion, le Comité a examiné la version mise à jour de la note générale sur l'application des évaluations de l'impact, de la vulnérabilité et des risques dans différents pays, qui a été élaborée à partir d'une série d'études de cas collectées[14]. Il a convenu de poursuivre l'examen de ses travaux dans ce domaine à sa prochaine réunion et d'accepter que ses membres puissent soumettre des contributions écrites supplémentaires à la note jusqu'au 4 décembre 2026. Afin d'élargir encore davantage la base factuelle de la note, le Comité a demandé au secrétariat de prolonger de deux semaines, à compter de la trentième réunion du Comité, l'appel à contributions lancé aux experts et entités concernés au sujet de l'application des évaluations de l'impact, de la vulnérabilité et des risques.

[12] Voir décision 1/CP.16, par. 20.
[13] Document du Comité portant la cote AC29/CN/5.
[14] Document du Comité portant la cote AC30/INFO/4.

18. Les travaux du Comité dans ce domaine contribuent à remédier aux lacunes et aux besoins pertinents recensés par la COP. À sa trentième session, la COP a pris note des lacunes et des besoins liés, entre autres, à l'accès à des données adéquates sur des scénarios climatiques à échelle réduite et locale, susceptibles d'éclairer des évaluations de l'impact, de la vulnérabilité et des risques, et à des outils conçus pour faciliter la collecte et le traitement de données nationales sur les variables climatiques et les risques et vulnérabilités socioéconomiques. Elle a prié le Comité et le LEG de redoubler d'efforts, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour répondre à ces lacunes et ces besoins et d'inclure des informations à ce sujet dans leurs rapports annuels[15].

2. Évaluation des capacités d'adaptation

19. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a convenu de mieux faire comprendre l'évaluation des capacités d'adaptation et a prié le secrétariat d'élaborer une note de cadrage clarifiant le principe et le rôle des évaluations des capacités d'adaptation et les méthodes relatives à leur application, notamment dans le contexte de l'objectif mondial en matière d'adaptation et du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale[16], afin de servir de base au recensement de réalisations potentielles.

20. À sa vingt-neuvième réunion, lors de l'examen de la note de cadrage[17], le Comité s'est penché sur le caractère contextuel et dynamique des capacités d'adaptation, la diversité des approches, des méthodes et des indicateurs utilisés pour évaluer ces capacités et les difficultés liées à la disponibilité et à la comparabilité des données nécessaires à leur évaluation. Il a souligné l'importance de comprendre comment les évaluations des capacités d'adaptation pouvaient être appliquées dans le cadre de l'élaboration des politiques, de la prise de décisions et de la planification, et de prendre en considération les différents contextes nationaux et sectoriels lors de leur réalisation.

21. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a demandé au secrétariat de recenser et d'analyser les travaux réalisés par d'autres organes constitués dans ce domaine thématique et de mener des recherches sur l'application des évaluations des capacités d'adaptation et les méthodes utilisées pour les réaliser. Ce travail, que le Comité examinerait à sa trentième réunion, devait s'appuyer sur les contributions des membres du Comité et d'experts et d'entités externes compétents ainsi que sur diverses sources d'information.

22. À sa trentième réunion, le Comité a examiné une version actualisée de la note de cadrage[18] sur l'application des évaluations des capacités d'adaptation et les méthodes utilisées pour les réaliser. Il a convenu de poursuivre l'examen de ses travaux dans ce domaine à sa prochaine réunion et d'accepter que ses membres puissent soumettre des contributions écrites supplémentaires à la note jusqu'au 4 décembre 2026. Il a demandé au secrétariat de prolonger de deux semaines, à compter de la trentième réunion du Comité, l'appel à contributions lancé aux experts et entités compétents au sujet de l'évaluation des capacités d'adaptation.

3. Appui à la planification et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation

23. Plusieurs activités ont été menées dans ce domaine. Premièrement, avec le soutien de son équipe spéciale des PNA, le Comité a achevé la première phase de mise à jour de sa ressource en ligne, datée de 2022, sur l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA[19]. Cette phase consistait à mettre à jour les données et les informations contenues dans cette ressource tout en conservant sa structure générale. Au cours de la prochaine phase, le Comité procédera à une refonte de cette ressource, notamment en y intégrant des éléments interactifs supplémentaires afin de répondre aux différents besoins des utilisateurs, y compris à différents niveaux de gouvernement, et élargira l'éventail des types d'appui couverts, notamment ceux liés aux efforts que les pays déploient pour mettre en œuvre le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et progresser en vue d'atteindre les cibles qui y sont fixées.

[15] Décision 8/CP.30, par. 17 et 18.
[16] Voir décision 2/CMA.5, par. 9 et 10, pour les cibles fixées dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.
[17] Document du Comité portant la cote AC29/CN/6.
[18] Document du Comité portant la cote AC30/CN/5.
[19] Voir https://unfccc.int/napsupport.

24. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a demandé au secrétariat d'élaborer, pour examen à sa trentième réunion, un projet de compilation de l'appui disponible, dont il serait pris compte lors de la deuxième phase de mise à jour de la ressource, l'objectif étant d'achever cette mise à jour en 2027.

25. À sa trentième réunion, le Comité a examiné le projet de compilation de l'appui disponible[20] et a demandé au secrétariat d'affiner les filtres proposés pour consulter les informations relatives à l'appui disponible dans la ressource afin de rendre celle-ci plus interactive, et de continuer d'enrichir cette compilation en tenant compte des observations formulées par les membres du Comité concernant ce projet pendant cette réunion. Il a également demandé au secrétariat de solliciter l'avis d'experts et d'entités externes concernant la compilation et a convenu de recueillir les observations de l'équipe spéciale des PNA concernant la compilation finale de l'appui disponible. En outre, il a prié le secrétariat de préparer une version de démonstration de la ressource en ligne entièrement mise à jour et finalisée, pour examen à sa trente et unième réunion, et de recenser des options permettant d'établir des liens entre cette ressource et la plateforme consacrée aux orientations techniques et aux supports de formation, actuellement en cours d'élaboration par le Comité, afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale[21].

26. Deuxièmement, le 14 juillet 2026, le Comité a mené un dialogue thématique virtuel sur les possibilités d'obtenir des fonds destinés à l'adaptation auprès des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du Fonds pour l'adaptation[22]. Des représentants du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds pour l'adaptation et des représentants de différents pays et de prestataires de services d'appui ont contribué à ce dialogue. Celui-ci a porté sur les nouvelles possibilités d'obtenir des fonds destinés à l'adaptation, notamment ceux destinés à la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, provenant des trois institutions de financement de l'action climatique susmentionnées, ainsi que sur l'expérience des pays en développement en matière d'accès à ces fonds. Ce dialogue a rassemblé près de 250 participants et environ 330 personnes ont suivi sa retransmission en direct.

27. À sa trentième réunion, le Comité a décidé de consacrer chaque année l'un de ses futurs dialogues thématiques à la question de l'accès aux fonds destinés à l'adaptation et d'organiser des dialogues supplémentaires sur d'autres sujets découlant de ses travaux et des produits correspondants, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources. Après avoir examiné les questions nécessitant une attention et un débat accrus, soulevées notamment lors du Forum sur l'adaptation de 2026, le Comité a décidé d'organiser deux dialogues thématiques en 2027, l'un sur le financement de l'adaptation au niveau local et l'autre sur l'efficacité de l'adaptation et les progrès accomplis dans ce domaine.

28. Troisièmement, chaque année, le Comité apporte sa contribution au CPF dans le cadre de l'élaboration du projet d'orientations destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Au cours de la période considérée, il a élaboré et soumis sa contribution au CPF pour 2026[23]. À cette fin, il s'est appuyé, entre autres, sur les conclusions du dialogue thématique visé au paragraphe 26 ci-dessus.

4. Suivi, évaluation et apprentissage

29. À la suite de la décision, à sa vingt-huitième réunion, de mettre à jour la boîte à outils pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans le cadre des processus des PNA[24], élaborée

[20] Document du Comité portant la cote AC30/CN/6A.

[21] Document du Comité portant la cote AC30/CN/7.

[22] Voir https://unfccc.int/event/ac-dialogue-opportunities-accessing-adaptation-finance pour accéder à l'enregistrement et au compte rendu du dialogue.

[23] Cette contribution est disponible à l'adresse https://unfccc.int/event/forty-first-standing-committee-on-finance-meeting.

[24] Beauchamp E., Leiter T., Pringle P. *et al*., 2024, « Toolkit for Monitoring, Evaluation, and Learning for National Adaptation Plan Processes », Winnipeg (Canada): International Institute for Sustainable Development. Disponible à l'adresse https://unfccc.int/topics/adaptation-andresilience/resources/publications/toolkit-MEL-for-NAP-processes.

par le Comité et le Réseau mondial pour les PNA, le Comité a invité les praticiens nationaux et d'autres parties prenantes à donner leur avis concernant leur expérience d'utilisation de cette boîte à outils. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a examiné un projet de note de cadrage, préparé par le secrétariat, présentant différentes options pour la mise à jour de la boîte à outils[25]. Le Comité a demandé au secrétariat de réviser la note de cadrage afin d'y inclure un calendrier et les étapes possibles de la mise à jour, sur la base des contributions formulées dans le cadre de sa vingt-neuvième réunion, pour examen à sa trente et unième réunion. Le Comité a en outre décidé de recueillir davantage d'avis auprès des utilisateurs de la boîte à outils, en collaboration avec le Réseau mondial pour les PNA.

30. Afin de recueillir ces avis auprès des praticiens nationaux et d'autres parties prenantes, le Comité et le Réseau mondial pour les PNA ont, le 19 mai 2026, organisé conjointement une session consacrée au renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage[26] dans le cadre de l'Expo PNA 2026. Outre le fait d'avoir permis aux praticiens et aux parties prenantes de donner leur avis sur la boîte à outils et leur expérience des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, cette session a mis en évidence les difficultés récurrentes liées à la mise en œuvre des systèmes nationaux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, notamment celles liées à la coordination institutionnelle, à la gouvernance des données, aux capacités techniques et à l'interopérabilité avec d'autres systèmes de communication d'informations, ainsi que la nécessité de renforcer le volet « apprentissage ».

5. Recensement des lacunes et des besoins des pays en développement

31. Le Comité et le LEG ont continué de recenser les lacunes et les besoins prioritaires des pays en développement liés au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA ainsi que les éventuels obstacles et difficultés rencontrés[27]. Pour étayer ces travaux, le Comité a continué de s'appuyer, entre autres sources, sur les informations disponibles sur son portail interactif concernant l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties.

32. Le Comité s'est également appuyé sur les observations pertinentes tirées de ses travaux sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage pour éclairer son examen des lacunes et des besoins prioritaires des pays en développement liés au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA. Ces observations ont notamment mis en évidence des difficultés liées : à la disponibilité et à l'utilisation des données et des informations en matière d'adaptation ; aux capacités institutionnelles et techniques nécessaires pour mener des activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le domaine de l'adaptation ; au financement durable nécessaire à la mise en place de systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ; à l'utilisation des conclusions des activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour éclairer la planification, la mise en œuvre et les décisions d'investissement en matière d'adaptation ; et à la cohérence entre les systèmes nationaux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage et les processus mondiaux de communication d'informations pertinents. Surmonter ces difficultés permettra aux pays de suivre plus facilement les progrès accomplis dans le cadre des mesures d'adaptation, d'évaluer l'efficacité de ces mesures et de s'appuyer sur des données factuelles pour élaborer et mettre en œuvre leur PNA. La session du Comité intitulée « Des données aux décisions : comment les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage orientent les politiques, les investissements et la gestion adaptative en faveur de la résilience aux changements climatiques »[28], qui s'est tenue le 25 avril 2026 dans le cadre de la troisième Semaine du climat de 2026, a permis d'approfondir ces questions.

33. En ce qui concerne la demande de la COP, formulée à sa vingt-septième session, relative à l'organisation, par le Comité et le LEG, de formations à l'intention des pays en développement Parties sur les manières de remédier aux lacunes et aux besoins recensés[29], le Comité a mis à disposition, à titre de ressource pédagogique, l'enregistrement et le rapport de synthèse de son dialogue thématique de 2026 consacré à l'accès aux fonds destinés à l'adaptation (voir le paragraphe 26 ci-dessus).

[25] Document du Comité portant la cote AC29/CN/8.

[26] Voir https://expo.napcentral.org/2026/event/2-6-2-advancing-monitoring-evaluation-and-learning-systems-ac-nap-gn-groups-red-and-yellow.

[27] Conformément à la décision 9/CP.27, par. 7.

[28] Voir https://unfccc.int/event/adaptation-mel.

[29] Décision 9/CP.27, par. 9.

34. Pour donner suite à la demande formulée par la COP à sa vingt-septième session − que les autres organes constitués au titre de la Convention et les organisations compétentes fournissent des informations au Comité et au LEG sur les activités visant à remédier aux lacunes et aux besoins liés au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, notamment des informations sur les régions et les pays dans lesquels les organes constitués et les organisations apportent leur appui[30] −, le Comité a continué de faire figurer, sur ses pages Web, une référence à cette demande et une adresse électronique à laquelle envoyer ces informations.

6. Orientations techniques et supports de formation

35. À sa cinquième session, la CMA a invité le Comité, en collaboration avec le GCE et le LEG, à appuyer la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale au moyen d'orientations techniques et de supports de formation[31].

36. En outre, à sa septième session, la CMA a rappelé les paragraphes 44 et 45 de la décision 2/CMA.5 et a prié le Comité, le GCE et le LEG de fournir des orientations techniques et un appui aux Parties pour les aider à mettre en œuvre le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et à communiquer des informations à ce sujet[32].

37. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a décidé d'adopter une approche en deux volets pour s'acquitter du mandat que lui avait confié la CMA à sa cinquième session, à savoir : 1) améliorer la facilité d'utilisation des orientations techniques et des supports de formation relatifs à la mise en œuvre du Cadre et l'accès à ces ressources ; et 2) élaborer de nouvelles ressources de formation en réponse aux besoins et priorités recensés en matière de mise en œuvre[33].

38. Pour faire avancer ses travaux dans ce domaine, le Comité a poursuivi sa collaboration avec le GCE et le LEG, notamment au moyen d'une coordination intersessions et d'échanges sur leurs activités respectives et sur les orientations techniques et les supports de formation, dans le but de favoriser l'harmonisation et la cohérence des efforts déployés pour s'acquitter de ce mandat. Le Comité a en outre examiné les possibilités de collaboration avec le CPF et d'autres organes constitués et parties prenantes.

39. Dans le cadre du premier volet, le Comité s'est attaché à développer une plateforme en ligne visant à faciliter l'accès aux orientations techniques et aux supports de formation relatifs à la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. Une version de démonstration de la plateforme a été créée à partir du recensement des orientations techniques et des supports de formation existants[34] réalisé par le Comité en collaboration avec le GCE et le LEG.

40. Dans le cadre du deuxième volet, le Comité a élaboré une proposition de cours en ligne composé de différents modules, pour examen à sa trentième réunion, et qui tenait compte des contributions reçues lors des précédentes périodes considérées[35]. Cette proposition précisait notamment la portée du cours, son public cible, son contenu indicatif et les formats d'apprentissage possibles, dans le but de compléter les orientations techniques et les supports de formation existants[36].

[30] Décision 9/CP.27, par. 10.
[31] Décision 2/CMA.5, par. 44.
[32] Décision 12/CMA.7, par. 14.
[33] Document du Comité portant la cote AC29/CN/9.
[34] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/648945.
[35] Par exemple, le Comité a mené des enquêtes en 2024 afin de recueillir les avis des Parties et d'autres parties prenantes sur leurs besoins en matière d'orientations techniques et de formation pour soutenir la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale (voir le message des Coprésidents du Comité concernant ces enquêtes, disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/640226) et a organisé, la même année, une manifestation parallèle consacrée à l'appui à la mise en œuvre de ce Cadre (voir https://unfccc.int/event/side-event-ac-supporting-the-uae-framework-for-global-climate-resilience).
[36] Document du Comité portant la cote AC30/CN/7.

41. À sa trentième réunion, le Comité a examiné les mesures prises dans le cadre de ces deux volets et a fourni des orientations supplémentaires. Il a demandé au secrétariat d'affiner la version de démonstration de la plateforme en ligne créée dans le cadre du premier volet en se fondant sur ses orientations, notamment en révisant la clause de non-responsabilité de la plateforme, en élaborant les critères auxquels devaient satisfaire les ressources pour être publiées sur la plateforme et en définissant les modalités d'examen et de mise à jour de ces ressources. Le Comité a convenu que la plateforme serait lancée publiquement une fois qu'elle aurait fait l'objet d'un examen pendant la période intersessions et aurait été approuvée par les membres du Comité, puis qu'elle continuerait d'être améliorée et mise à jour, selon qu'il conviendrait, conformément aux orientations du Comité et compte tenu des enseignements tirés de son utilisation et des contributions reçues par son intermédiaire. En ce qui concerne le deuxième volet, le Comité a demandé au secrétariat d'élaborer un programme détaillé et de préciser les objectifs d'apprentissage du cours, puis de créer une version de démonstration de ce dernier ainsi qu'une clause de non-responsabilité, pour examen à sa trente et unième réunion, en veillant à assurer des synergies et une complémentarité entre ce cours et les supports d'apprentissage existants et en cours d'élaboration. Le Comité a convenu de continuer à solliciter les contributions du GCE, du LEG, du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et d'autres organes constitués et parties prenantes compétents afin de faire avancer les travaux menés dans le cadre de ces deux volets.

B. Examen des informations communiquées par les Parties sur les mesures d'adaptation et l'appui fourni pour accélérer les progrès globaux en matière d'adaptation

1. Établissement de rapports

42. Le Comité a poursuivi ses travaux, en collaboration avec le GCE et le LEG, visant à formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis, notamment en vue d'étayer l'examen et la mise à jour, selon qu'il conviendra, des modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris qui figurent à l'annexe de la décision 18/CMA.1, ainsi que l'examen du cours de formation destiné aux experts participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence visé au paragraphe 10 de la décision 9/CMA.4[37].

43. S'appuyant sur l'approche progressive adoptée à la vingt-huitième réunion du Comité concernant l'élaboration des recommandations, le Comité a examiné, à sa vingt-neuvième réunion, la note d'information établie par le secrétariat sur cette question[38] et a décidé de relancer son appel à contributions auprès des Parties et des entités non Parties sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis, afin d'éclairer la poursuite de l'élaboration des recommandations[39].

44. À sa trentième réunion, le Comité a examiné une version mise à jour de la note d'information établie par le secrétariat sur cette question[40], dans laquelle étaient formulées des recommandations portant sur cinq domaines clés : améliorer la cohérence et éliminer les chevauchements entre les différents mécanismes de communication d'informations sur l'adaptation ; améliorer la compréhension des exigences en matière d'établissement de rapports, notamment les modalités, procédures et lignes directrices ; améliorer les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ; combler les lacunes en matière de données, de méthodes et d'outils et remédier à la faiblesse de la coordination institutionnelle ; et renforcer l'appui à la communication et à l'établissement de rapports sur l'adaptation. Il a décidé de poursuivre ses travaux sur ces recommandations, en tenant compte des discussions menées à sa trentième réunion et en collaboration avec le GCE et le LEG, en vue de les intégrer dans son rapport annuel de 2027.

[37] Conformément à la décision 2/CMA.5, par. 45.
[38] Document du Comité portant la cote AC29/INFO/10.
[39] Les questions directrices de l'appel à contributions sont disponibles à l'adresse https://unfccc.int/AC-guiding-questions-2025.
[40] Document du Comité portant la cote AC 30/INFO/8.

45. Le Comité a également décidé d'inviter les Parties et les entités non Parties à soumettre, d'ici au 28 février 2027, des observations supplémentaires sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis, comme suite à l'invitation formulée au paragraphe 45 de la décision 2/CMA.5, afin d'éclairer l'élaboration des recommandations.

2. État d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties

46. Le Comité a tenu à jour son portail interactif concernant l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties, lancé à la vingt-neuvième session de la COP[41]. Le portail rassemble 198 profils, un pour chaque Partie à la Convention, contenant des informations sur les mesures d'adaptation mises en œuvre tout au long du cycle d'adaptation, tirées des rapports nationaux et des communications soumis au secrétariat. Les profils de pays sur lesquels repose le portail ont été mis à jour à mesure que de nouvelles informations étaient disponibles.

47. À sa vingt-septième réunion, le Comité a décidé de publier, en 2026, le premier rapport de synthèse sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties, établi à partir de la version la plus récente du portail au moment de son élaboration. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a demandé au secrétariat d'élaborer une note de cadrage portant sur le rapport et comprenant un projet de plan annoté et une proposition de date limite pour déterminer la base de données sur laquelle ce rapport reposerait. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a examiné la note de cadrage, a approuvé le plan annoté et a fixé au 31 mai 2026 la date limite pour déterminer la base de données à utiliser pour élaborer le rapport. Il a convenu que celui-ci inclurait toutes les informations disponibles sur le portail concernant les mesures d'adaptation prises par les Parties, ainsi que l'appui fourni et l'appui reçu en matière d'adaptation. Il a prié le secrétariat d'élaborer un projet de rapport, en tenant compte des observations formulées dans le cadre de sa vingt-neuvième réunion, afin que le groupe de travail créé pour élaborer le rapport l'examine entre les sessions, et d'élaborer une version finale pour examen à sa trentième réunion[42].

48. À sa trentième réunion, le Comité a approuvé la version finale du projet de rapport de synthèse de 2026 et a décidé de le soumettre à titre de contribution pour le volet « évaluation technique » du deuxième bilan mondial. Il a demandé au secrétariat de continuer de tenir à jour le portail interactif concernant l'état d'avancement des mesures d'adaptation, notamment en actualisant régulièrement le profil de chaque pays à partir des rapports et des communications soumis récemment, et de s'en servir comme source d'information pour l'élaboration des produits du Comité ainsi que pour ses activités de sensibilisation et de communication. Il a convenu de publier le prochain rapport de synthèse sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation en 2028 et a demandé au secrétariat d'élaborer une note de cadrage à ce sujet pour examen à sa trente et unième réunion, cette note devant contenir des informations pertinentes pour mener à bien le mandat énoncé au paragraphe 15 de la décision 12/CMA.7, dans le cadre duquel le Comité a été invité à analyser les informations fournies dans les rapports biennaux au titre de la transparence, les communications relatives à l'adaptation, les PNA, les contributions déterminées au niveau national et les communications nationales au sujet des cibles thématiques et dimensionnelles visées respectivement au paragraphe 9 et au paragraphe 10 de la décision 2/CMA.5, y compris les moyens de mise en œuvre, à travers le prisme de ces cibles, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et de contribuer aux futurs bilans mondiaux. À sa trentième réunion, le Comité a demandé au secrétariat de poursuivre les travaux d'analyse des informations relatives à ce mandat[43], en tenant compte des contributions reçues durant cette réunion, et de faire part des progrès réalisés au Comité pour qu'il les examine, en soulignant que cette analyse constitue un élément pertinent de la contribution du Comité au deuxième bilan mondial.

[41] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/adaptation_country_portal.

[42] Voir le document du Comité portant la cote AC30/CN/9A pour le projet de plan annoté du rapport de synthèse.

[43] Voir le document du Comité portant la cote AC30/INF/9A, annexe I.

3. Collecte d'informations et préparation du deuxième bilan mondial

49. À sa première session, la CMA a invité les organes et instances constitués pertinents et autres dispositifs institutionnels relevant de l'Accord de Paris et/ou de la Convention ou concourant à leur application à établir, en vue du volet « évaluation technique », avec l'aide du secrétariat, des rapports de synthèse dans leurs domaines de compétence respectifs[44].

50. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a examiné une note de cadrage portant sur la portée et l'orientation que pourrait avoir le rapport de synthèse à établir pour le volet « évaluation technique » du deuxième bilan mondial[45]. Il a demandé au secrétariat d'élaborer un plan annoté pour le rapport de synthèse, pour examen à sa trentième réunion, en tenant compte des vues exprimées par les membres du Comité à sa vingt-neuvième réunion.

51. À sa trentième réunion, le Comité a examiné le plan annoté et demandé au secrétariat d'élaborer un premier projet de rapport de synthèse sur la base des contributions supplémentaires fournies par les membres lors de cette réunion. Il a décidé de soumettre ce rapport à titre de contribution au volet « évaluation technique » du deuxième bilan mondial et a convenu d'un calendrier pour finaliser le rapport entre les sessions, dans le respect de la date limite fixée pour les contributions relatives à ce volet.

4. Prise en compte des mesures d'adaptation adoptées par des pays en développement Parties

52. À sa première session, la CMA a prié le secrétariat, sous la direction du Comité et du LEG, et en collaboration avec les parties prenantes concernées, d'établir tous les deux ans, à compter de 2020, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement Parties[46], afin de prendre la mesure de leurs efforts d'adaptation.

53. Après avoir examiné, à ses vingt-septième et vingt-huitième réunions, les thèmes possibles et la portée de ce quatrième rapport de synthèse, le Comité, à sa vingt-neuvième réunion, a examiné une note de cadrage révisée relative à ce rapport, portant sur le thème du renforcement des systèmes intégrés de connaissances, de science, de technologie et de données afin de faire progresser les mesures d'adaptation et la communication d'informations à ce sujet. Il a demandé au secrétariat d'élaborer le premier projet de rapport entre les sessions, en tenant compte des contributions apportées par les membres du Comité à sa vingt-neuvième réunion, et a confirmé qu'un projet serait examiné à sa trentième réunion[47].

54. À sa trentième réunion, le Comité a examiné le projet et donné au secrétariat des orientations complémentaires en vue de sa finalisation. Il a convenu d'accepter les contributions de ses membres sur ce projet pendant les deux semaines suivant sa trentième réunion et a demandé au secrétariat d'en tenir compte lors de l'élaboration d'un projet final qui sera soumis à l'approbation du Comité entre les sessions, en vue de publier une version conçue par des professionnels d'ici à fin 2026.

55. À sa trentième réunion, le Comité a également décidé que son cinquième rapport de synthèse de ce type serait une mise à jour de son rapport de 2022 et porterait sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques concernant les mesures prises par les pays en développement pour évaluer et prendre en charge les coûts de l'adaptation[48]. Il a prié le secrétariat d'élaborer une note de cadrage sur l'approche, le plan et le calendrier du cinquième rapport de synthèse, en tenant compte des contributions reçues à sa trentième réunion, pour examen à sa trente et unième réunion.

[44] Décision 19/CMA.1, par. 24.
[45] Document du Comité portant la cote AC 29/CN/11B.
[46] Décision 11/CMA.1, par. 13.
[47] Voir AC29/CN/12.
[48] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/efforts-of-developing-countries-in-assessing-and-meeting-the-costs-of-adaptation-lessons-learned-and.

5. Pertinence et efficacité de l'adaptation et de l'appui

56. En réponse à la demande formulée à la première session de la CMA, laquelle avait invité le Comité et le LEG à poursuivre, en collaboration avec le CPF et les experts compétents, la compilation des méthodes existantes permettant d'examiner la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui[49], le Comité a continué de participer au groupe de travail conjoint mis sur pied à cette fin. Le groupe de travail a poursuivi son examen des mesures à prendre pour mener à bien ce mandat commun et a rendu compte de l'avancement de ses travaux au Comité et au LEG. Les informations relatives aux progrès accomplis sont disponibles sur le site Web de la Convention[50].

C. Communication, collaboration et cohérence

1. Communication

57. Le Comité a poursuivi l'exécution de ses activités de communication prévues pour 2025-2026[51], en s'attachant notamment à renforcer la visibilité de ses travaux ainsi que l'accessibilité et la diffusion de ses supports de connaissances.

58. Le Comité a également poursuivi la mise à jour de ses pages Web et la création de nouvelles pages, selon que de besoin, afin de faciliter l'accès aux informations relatives à ses travaux et à ses activités. Il a en outre continué d'élaborer des éléments interactifs et visuels pour ses supports de communication et de connaissances, ainsi qu'à produire des outils promotionnels, notamment des affiches et des prospectus, afin de favoriser la diffusion, la compréhension et l'utilisation de ses supports de connaissances par les organisations et les praticiens tant dans le cadre du processus de la Convention qu'en dehors de ce processus et dans toutes les régions géographiques.

59. Le Comité a continué de s'efforcer d'accroître l'accessibilité linguistique de ses publications et de ses supports de communication. Certains supports ont été mis à disposition dans les six langues officielles de l'ONU grâce à des outils de traduction automatique et sont accompagnés de déclarations de non-responsabilité avertissant les utilisateurs de possibles inexactitudes. Le secrétariat a rassemblé dans un document des informations sur le nombre et les types de supports ainsi mis à disposition, pour examen par le Comité à sa trentième réunion[52].

60. En mars 2026, le Comité a publié le numéro 21 du bulletin sur le financement de l'adaptation[53]. Ce numéro a été envoyé à plus de 4 000 abonnés, avec un taux d'ouverture de 39 %. Il a également été mis en avant sur les pages Web et les comptes de médias sociaux du Comité.

61. Le Comité a en outre lancé la lettre d'information sur les mesures d'adaptation (« Adaptation Action Newsletter »), qui vient compléter le bulletin sur le financement de l'adaptation et vise à rassembler et à diffuser des informations actualisées sur l'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. À la suite de recommandations formulées sur le projet de premier numéro à la vingt-huitième réunion du Comité et de travaux supplémentaires menés entre les sessions et à la vingt-neuvième réunion, le premier numéro de la lettre d'information[54] a été publié en avril 2026. Il a été envoyé à plus de 100 abonnés et points de contact pour l'adaptation[55] et a été mis en avant sur les pages Web du Comité et sur LinkedIn. Cette lettre d'information remplace les mises à jour qui étaient auparavant envoyées par courrier électronique aux points de contact pour l'adaptation.

[49] Décision 11/CMA.1, par. 35.
[50] https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/mandates-from-the-cma/methodologies-adequacy-and-effectiveness.
[51] Voir le document du Comité portant la cote AC27/INFO/13A.
[52] Voir le document du Comité portant la cote AC30/INFO/11.
[53] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/newsletters-adaptation-committee.
[54] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/newsletters-adaptation-committee.
[55] Pour consulter la liste des points de contact, voir https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/adaptation-contact-points.

62. Le Comité a continué d'utiliser LinkedIn comme canal de communication privilégié, conformément aux résultats de l'enquête d'évaluation de l'audience menée en 2023-2024[56], tout en publiant également sur YouTube, Instagram et TikTok[57] pour toucher un public plus large, notamment les parties prenantes plus jeunes. Au cours de la période considérée, des contenus multimédias et des formats courts ont été utilisés pour diffuser des informations sur les publications et les activités du Comité et pour présenter les points de vue d'acteurs de l'adaptation.

63. Le Comité a renforcé ses activités de communication en participant et en organisant des manifestations et des activités aux niveaux mondial et régional, notamment lors des troisième et quatrième Semaines du climat de 2026, de l'Expo PNA 2026, de la trentième session de la COP et des soixante-quatrièmes sessions des organes subsidiaires. Ces activités ont permis au Comité de communiquer des informations sur ses travaux, de diffuser ses supports de connaissances et d'échanger avec des acteurs de l'adaptation.

64. Le Comité a continué de chercher des possibilités d'accroître la portée de ses supports de connaissances par l'intermédiaire de plateformes externes, telles que Climate Adaptation Knowledge Exchange, PreventionWeb, United Nations iLibrary et weADAPT. Il a également continué d'utiliser les canaux de communication de la Convention ainsi que les réseaux et les lettres d'information des centres de collaboration régionaux afin de diffuser des informations sur ses publications, ses manifestations et ses autres activités et de renforcer le dialogue avec les acteurs de l'adaptation aux niveaux régional et mondial.

65. À sa trentième réunion, le Comité a demandé au secrétariat d'élaborer un plan et une stratégie de communication actualisés pour 2027-2028, en tenant compte des orientations formulées lors de cette réunion, pour examen à sa trente et unième réunion. Il a en outre décidé d'étudier la possibilité de publier d'autres supports dans les six langues officielles de l'ONU.

2. Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation

66. L'équipe spéciale des PNA a été créée dans le but d'aider les pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre leurs PNA. Elle est composée de membres du Comité de l'adaptation, du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat, du LEG, du CPF et du Comité exécutif de la technologie, ainsi que de contributeurs du GCE, du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

67. L'équipe spéciale des PNA a tenu sa deuxième réunion de 2025 le 21 octobre. Sa première réunion de 2026, prévue le 23 mars, n'a pas eu lieu faute d'un nombre suffisant de membres ayant confirmé leur présence. Les membres et les contributeurs ont ensuite été invités à fournir des contributions écrites concernant la mise à jour de la ressource en ligne du Comité sur l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, ainsi qu'à partager des informations sur les activités en cours et les possibilités de collaboration et de dialogue entre les membres de l'équipe spéciale.

68. Dans le cadre de l'exécution de son plan de travail modulable pour 2025-2027[58], qui s'aligne sur celui du Comité pour la même période, l'équipe spéciale des PNA a contribué au dialogue thématique sur les possibilités d'obtenir des fonds destinés à l'adaptation (voir le paragraphe 26 ci-dessus) ainsi qu'aux deux manifestations organisées lors de l'Expo PNA 2026 (mentionnées au paragraphe 7 d) ci-dessus)[59].

[56] Voir le document du Comité portant la cote AC27/INFO/13A, annexe III.

[57] Voir https://www.linkedin.com/groups/13985893, https://www.youtube.com/@unfccc_adaptation, https://www.instagram.com/unfccc_adaptation/ et https://www.tiktok.com/@unfccc_adaptation, respectivement.

[58] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/648996.

[59] Le plan de travail modulable du Comité pour 2025-2027 prévoit l'exécution du plan de travail de l'équipe spéciale des PNA pour 2025-2027 et la tenue de deux réunions de cette équipe en 2026.

69. Les membres et les contributeurs de l'équipe spéciale des PNA ont apporté des contributions concernant les activités liées aux PNA, qui ont été incluses dans le numéro 21 du bulletin sur le financement de l'adaptation et dans le premier numéro de la lettre d'information sur les mesures d'adaptation (voir les paragraphes 60 et 61 ci-dessus).

70. À sa trentième réunion, le Comité a convenu d'examiner, entre les sessions, comment renforcer davantage le rôle de l'équipe spéciale des PNA consistant à favoriser la collaboration entre ses membres et ses contributeurs (voir également le paragraphe 75 ci-dessous).

3. Cohérence et collaboration

71. Le Comité a continué de collaborer étroitement avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris afin de favoriser la cohérence et la collaboration, notamment en ce qui concerne la fourniture d'un appui et d'orientations techniques pour les PNA, la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, la facilitation de l'accès aux fonds destinés à l'adaptation et le soutien à l'établissement des rapports sur l'adaptation. Il a échangé des informations avec les organes et entités concernés sur des missions communes, notamment en participant à des réunions et à des manifestations et en contribuant à des activités complémentaires prévues dans le plan de travail.

72. Parmi les exemples de collaborations menées par le Comité au cours de la période considérée, on peut citer les travaux menés conjointement avec le GCE et le LEG visant à : 1) élaborer des orientations techniques et des supports de formation destinés à aider les Parties à mettre en œuvre le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale ; 2) formuler des recommandations visant à améliorer la communication par les Parties d'informations sur les mesures d'adaptation et les progrès accomplis (voir les paragraphes 35 à 45 ci-dessus). Le Comité a également collaboré avec le CPF et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier sur des questions liées au financement de l'adaptation. Par exemple, des représentants du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial et du Comité pour l'adaptation ont participé au dialogue thématique du Comité sur les possibilités d'accès aux fonds destinés à l'adaptation, et le Comité a fourni sa contribution annuelle au CPF en vue de l'élaboration du projet d'orientations destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier (voir les paragraphes 26 à 28 ci-dessus).

73. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a examiné les possibilités d'intégrer les éléments pertinents de la transition juste et les résultats du programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste dans les activités prévues dans son plan de travail modulable pour 2025-2027, en vue de favoriser les synergies, notamment au moyen de ses travaux techniques et de ses activités de collaboration et de partage des connaissances. Le Comité continuera d'examiner ces possibilités, selon qu'il conviendra[60].

74. Le Comité a organisé l'édition 2026 du Forum de l'adaptation les 9 et 10 septembre 2026 à Bakou, dans le cadre de la quatrième Semaine du climat de 2026. Axé sur l'intensification des mesures d'adaptation en vue d'atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation grâce à des partenariats, à l'innovation et à des solutions concrètes de mise en œuvre favorisant la résilience face aux changements climatiques, le Forum a réuni plus de 100 participants, présents en personne ou en ligne, parmi lesquels des représentants de Parties, d'organes constitués, d'organisations internationales et régionales, de fonds pour le climat et d'institutions financières, d'instituts de recherche et d'organisations de la société civile. Il a contribué à l'échange de données d'expérience, de solutions concrètes et d'observations sur les moyens d'accélérer la transition entre la planification de l'adaptation et sa mise en œuvre, ainsi que sur l'intensification des mesures d'adaptation. À sa trentième réunion, le Comité s'est félicité du bon déroulement du Forum et a convenu de tenir compte des résultats de celui-ci dans ses futurs travaux et dans l'élaboration de supports de communication et de sensibilisation. Le Comité a remercié les modérateurs, les intervenants et les participants pour leurs contributions au Forum.

[60] Décision 2/CMA.7, par. 16.

75. À sa trentième réunion, le Comité a décidé de créer un groupe de travail composé de membres du Comité et chargé d'examiner plus en détail, entre les sessions, les possibilités de renforcer la collaboration avec les organes constitués compétents et avec des experts et des entités externes, dans le cadre de son plan de travail modulable. Il a également décidé d'examiner les propositions du groupe de travail à sa trente et unième réunion.

4. Collaboration stratégique avec des experts et des organisations externes

76. Conformément à son Règlement intérieur[61], le Comité collabore avec des institutions, des organisations, des réseaux, des centres et des cadres ne relevant pas de la Convention ou de l'Accord de Paris, tire parti de leurs compétences et sollicite leurs apports dans l'exécution de son plan de travail[62].

77. S'appuyant sur l'examen dont a fait l'objet cette question à ses vingt-septième et vingt-huitième réunions[63], le Comité a élaboré et publié des lignes directrices sur la collaboration avec des experts et des entités externes[64]. Ces lignes directrices ont pour objectif de favoriser une collaboration et un dialogue transparents de manière à renforcer les activités du Comité et à lui permettre de s'appuyer sur les compétences, les connaissances et les autres ressources pertinentes pour l'exécution de son mandat. Elles définissent l'objectif, les avantages et les principes directeurs d'une telle collaboration et d'un tel dialogue, ainsi que la procédure et les critères régissant leur mise en place et leur déroulement.

78. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a examiné les possibilités de renforcement de la collaboration stratégique avec des experts et des organisations externes dans le cadre des activités prévues dans son plan de travail modulable pour 2025-2027 et a débattu de la possibilité de tirer parti des compétences, des connaissances et des ressources mises à disposition par les partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, ainsi que par d'autres organisations. Il a décidé de poursuivre l'examen de ces possibilités.

5. Travaux au niveau régional

79. Dans le cadre de son mandat de promotion de la cohérence des mesures d'adaptation et de pilotage en la matière[65], le Comité a poursuivi ses travaux au niveau régional, en établissant des liens entre sa participation aux initiatives et manifestations régionales et les activités pertinentes prévues dans son plan de travail, selon que de besoin. Le Comité a contribué à :

a) La troisième Semaine du climat de 2026, qui s'est tenue à Yeosu, en République de Corée, en avril 2026[66], en animant une session consacrée à la manière dont les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage orientent les politiques, les investissements et la gestion adaptative en faveur de la résilience face aux changements climatiques (voir le paragraphe 32 ci-dessus) ;

b) L'Expo PNA 2026, qui s'est tenue à Kigali, au Rwanda, en mai 2026[67], et au cours de laquelle il a organisé une session consacrée au renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (voir le paragraphe 30 ci-dessus).

[61] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/modalities-and-procedures-of-the-adaptation-committee.
[62] Conformément à la décision 2/CP.17, par. 100 et 105.
[63] Voir le document du Comité portant la cote AC27/CN/15C, dans lequel sont présentées différentes options que peuvent prendre de telles collaborations, et le document du Comité portant la cote AC28/CN/14B, qui définit les critères applicables à ces collaborations.
[64] Disponibles à l'adresse https://unfccc.int/documents/660103.
[65] Décision 2/CP.17, par. 93.
[66] Voir https://unfccc.int/climate-week-yeosu.
[67] Voir https://expo.napcentral.org/2026.

6. Prise en compte des questions de genre

80. Le Comité a continué d'intégrer les questions de genre dans ses activités, ses publications et ses manifestations[68]. S'appuyant sur ses initiatives antérieures dans ce domaine, notamment la session de formation sur les possibilités de prendre en compte les questions de genre dans ses travaux, organisée à sa vingt-huitième réunion, le Comité a continué d'examiner la question du genre dans le cadre de son point permanent de l'ordre du jour consacré aux questions transversales.

81. À sa trentième session, la COP a adopté le Plan d'action de Belém relatif au genre (2026-2034) et invité les organes constitués et les autres parties prenantes à renforcer sa mise en œuvre[69]. À sa vingt-neuvième réunion, le Comité a examiné une présentation du secrétariat consacrée au nouveau Plan d'action pour l'égalité des sexes, qui portait notamment sur son importance pour l'adaptation et sur les possibilités et les bonnes pratiques permettant de prendre en compte les questions de genre dans les travaux des organes constitués. Le Comité a salué cette présentation et a décidé de continuer de prendre en compte les questions de genre dans les activités prévues dans son plan de travail.

82. En mars 2026, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Comité a contribué au lancement d'une initiative mondiale de mobilisation numérique visant à promouvoir l'action collective en faveur du Plan d'action de Belém relatif au genre, en diffusant un message vidéo sur les médias sociaux. Cette vidéo, dans laquelle intervient la personne chargée des questions liées au genre et aux changements climatiques au sein du Comité, montre comment les questions de genre sont prises en compte dans l'ensemble des travaux du Comité, notamment dans l'appui apporté aux Parties pour concevoir et mettre en œuvre des mesures d'adaptation inclusives et pilotées au niveau local. Des membres du Comité ont en outre pris part à la session consacrée au genre et à l'adaptation, organisée dans le cadre de la troisième Semaine du climat de 2026, afin de mettre en avant des mesures d'adaptation inclusives et tenant compte de la dimension de genre.

83. Au moment de la publication du présent rapport, le Comité était composé de neuf femmes et de six hommes et avait désigné un coordonnateur pour les questions d'égalité des sexes.

V. Recommandations à l'intention de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

84. Compte tenu des activités menées au cours de la période considérée, le Comité a décidé d'adresser, par l'intermédiaire des organes subsidiaires à leurs soixante-cinquièmes sessions respectives, des recommandations à la COP pour examen à sa trente et unième session et à la CMA pour examen à sa huitième session.

85. La COP et la CMA voudront peut-être :

a) Saluer la publication du présent rapport ;

b) Se féliciter des progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2025-2027 ;

c) Inviter les organes constitués au titre de la Convention pertinents, les structures institutionnelles relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, les Parties et les entités non Parties, selon qu'il convient, à tirer parti dans leurs travaux des résultats obtenus par le Comité qu'ils jugent utiles.

[68] Voir la décision 3/CP.25, par. 15 c) et annexe, tableau 3, activités C.1 à C.3 ; la décision 24/CP.27, annexe, par. 3 ; la décision 7/CP.29 ; la décision 7/CP.30.

[69] Décision 7/CP.30, par. 6 et 12. Le plan figure à l'annexe de cette décision.